L'Union européenne et la région de Kaliningrad

2001/2046(COS) - 17/06/2002

Dans le cadre de la déclaration conjointe du Sommet UE-Russie, le Conseil a pris note du renforcement de l'association stratégique UE/Russie. En relation avec la situation de la région russe de Kaliningrad après l'élargissement de l'Union européenne, et plus spécialement en ce qui concerne le mouvement et le transit de personnes entre Kaliningrad et le reste de la Fédération russe, le Conseil donne mandat au COREPER et à la Commission de poursuivre les efforts entamés, en étudiant les possibilités existantes dans l'acquis, pour arriver à une solution satisfaisante. Cet exercice doit être fait en étroite collaboration avec la Lituanie et la Pologne, tenant compte des conséquences juridiques et pratiques de l'élargissement.